

EDITORIAL

Chers amis,



La saison 2016 est maintenant bien lancée avec le début des différents Championnats du Monde, d'Europe et de France et plutôt de bons résultats pour nos pilotes, tant en auto qu'en moto.

Je me dois aussi de souligner cette bonne nouvelle avec l'organisation d'un ePrix au cœur de Paris qui a été très largement médiatisé et qui a permis à Jean-Eric VERGNE sur DS et Nicolas Prost sur Renault de terminer respectivement aux 2^{ème} et 4^{ème} place.

Ce début d'année a vu l'organisation de notre colloque annuel qui s'est tenu pour la première fois au siège du Ministère des Sports avec une forte participation et dont vous trouverez les principaux points marquants dans la présente Newsletter.

Bonne nouvelle également avec une décision importante du Conseil d'Etat qui confirme le pouvoir des fédérations délégataires en matière d'émissions sonores et qui pourra certainement nous aider dans les nombreux conflits actuellement en cours, même si les préfets restent toujours seuls juges sur la notion de tranquillité publique (voir ci-contre).

Nous avons adressé récemment à l'ensemble des circuits un questionnaire relatif aux problématiques environnementales (émissions sonores, Natura 2000,...) qui touchent bon nombre d'entre nous, afin de recenser l'ensemble des actions menées sur le terrain et au final de pouvoir démontrer aux Pouvoirs Publics et à nos détracteurs l'impact positif de nos circuits sur l'environnement. Merci à chacun de bien vouloir prendre quelques minutes pour compléter le questionnaire.

Enfin, nos échanges avec la FFSA sur les journées de roulage et les mélanges de véhicules sont très constructifs et nous devrions arriver rapidement à un nouveau texte plus favorable pour les organisateurs.

Jean-Pierre MOUGIN
Président du GN CACEIPA

ACTUALITES

Le Conseil d'Etat confirme le pouvoir des fédérations délégataires en matière d'émissions sonores

L'arrêt que vient de rendre le Conseil d'Etat le 30 mars 2016 est de la plus grande importance pour les sports mécaniques. La Haute Juridiction avait été saisie par une association de défense contre le bruit qui reprochait au premier ministre de ne pas avoir pris le décret contre le bruit prévu par l'article L . 571-1 du code de l'environnement. Les sages du Palais Royal déboutent cette association au terme d'un raisonnement imparable. Ils constatent en effet que le décret en question ne devait être pris que dans le cas où les prescriptions destinées à limiter le bruit n'étaient pas déjà pourvues par d'autres législations et réglementations. Or, précisément le Conseil d'Etat relève que l'article R. 331-19 du code du sport prévoit que « dans les disciplines pour lesquelles elles ont obtenu délégation, les fédérations sportives mentionnées édictent les règles techniques et de sécurité applicables » aux concentrations et aux manifestations se déroulant sur des circuits, terrains ou parcours, qu'elles organisent. Autrement dit, le pouvoir réglementaire dévolu aux fédérations délégataires de sports mécaniques, lorsqu'elles mettent en œuvre les règles techniques de leur domaine de compétence, porte également sur les mesures de lutte contre le bruit. On ne peut donc que se féliciter de cette décision qui consacre pleinement le pouvoir réglementaire des fédérations délégataires en matière de lutte contre le bruit et qui leur reconnaît ainsi compétence et sens des responsabilités.

Le GN CACEIPA actualise l'ensemble des données liées au circuit

Suite aux études menées en 2009 et 2012 par le Syndicat National, le GN CACEIPA a décidé lors du dernier Conseil d'Administration de mettre à jour l'ensemble de ses données.

Le GN CACEIPA est devenu depuis quelques années un acteur majeur auprès des différentes instances décisionnaires comme les Fédérations délégataires et les Ministères de l'Intérieur, de l'Environnement, de la Santé et du Sport.

Ces données économiques nous permettent de démontrer auprès de ces instances le poids que peut avoir l'ensemble de notre profession emplois, investissements, retombées... aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

Résumé de l'Assemblée Générale – GN CACEIPA

08 Mars 2016 au CNOSF

Les membres du GN CACEIPA se sont réunis le 8 mars 2016 à la Maison du Sport Français à Paris sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MOUGIN.

Principales informations:

Le nombre total d'adhérents est stable avec près d'une centaine de membres en 2015 dont près de 30 circuits de vitesse, plus de 10 circuits de motocross et l'ensemble des centres industriels français. A noter, l'implication de plus en plus importante de membres au sein des Commissions Spécialisées.

Le GN CACEIPA, par l'intermédiaire de son Vice-Président Monsieur Stéphane CLAIR et du Président de la Commission Spécialisée "Circuits & Assurance" Monsieur Christian D'ADELER, a rencontré la FFSA sur les nombreuses questions du quotidien de nos circuits comme l'évolution des RTS, le roulage des jeunes, les baptêmes, les compétitions clubs ou la réglementation des Forces de l'Ordre.

Un point de situation de l'ensemble des Commissions Spécialisées du GN CACEIPA a été présenté :

Commission spécialisée « circuits et assurance »

Monsieur Christian D'ADELER commente la dernière réunion qui s'est réunie en septembre dernier en marge du dernier Conseil d'Administration avec 10 circuits présents afin de finaliser le cahier des charges de la charte des "circuits" :

- Formalisme : contrat, assurances...
- Sécurité : briefing, règlement intérieur, déclaration des compétitions... Environnement : Emissions sonores, application des arrêtés d'homologation, tri des déchets
- Public : Paddock, Pitlane...

Commission spécialisée « Ecole de pilotage auto »

La charte des écoles de pilotage automobile a été validée par le Conseil d'Administration du 3 juin 2015. La charte sera mise en place à partir du 1er trimestre 2016 avec les premières visites des écoles souhaitant être labélisées. Un nouveau logo intégrant la charte est en construction.

L'ADEPA rédiger actuellement un document unique sur la question de la fiscalité des véhicules utilisés par les écoles de pilotage en vue de la prochaine rencontre avec les différents ministères concernés.

Commission spécialisée « Ecole de pilotage moto »

La commission s'est réunie en marge du dernier Conseil d'Administration au mois de septembre. Il a été question de la charte de qualité des écoles de pilotage Moto. Principaux points de cette charte : structure de l'école, déroulement des stages, sécurité, matériels, développement durable (environnement), services offerts. Une intégration des écoles de pilotage de moto cross est envisageable et serait très positive pour le GN CACEIPA.

Commission spécialisée « Centres d'Essais Industriels »

La Commission se réunie le 11 décembre 2015 sur le site de Michelin Ladoux. C'était l'occasion pour les membres de découvrir les nouvelles infrastructures du manufacturier depuis l'homologation CNECV des deux pistes de comportement routier, ainsi que la mise en place des nouveaux systèmes de radio "Motorola" avec la géolocalisation en temps réel des radios sur les pistes et les modalités d'intervention sur les véhicules hybrides et électriques. Une prochaine réunion est programmée le 15 juin 2016 sur le site de l'UTAC.

Commission spécialisée « Motocross & Supermotard »

La Commission s'est réunie en marge du Motocross des Nations sur le circuit d'Ernée le 26 septembre 2015. Il a été question des achats groupés via le GN CACEIPA (barrières blanches, jalons de piste, emplois, coupes et trophées, housses de bottes de paille,...). Le sujet des émissions sonores a également été abordé ainsi que l'organisation des grands événements et des relations avec les ARS et les préfetures. Le Président précise que la FFSA et la FFM sont en discussion avec les autorités afin de signer une convention sur le rayon d'intervention des forces de police et de gendarmerie et sur les tarifs pratiqués. Un comparatif des contraintes sécuritaires et environnementales exigées pour les épreuves de Championnat du Monde sera établi par le GN CACEIPA. Une prochaine réunion sera programmée en marge du Grand Prix de France de Moto Cross à Saint Jean d'Angély les 4 et 5 juin 2016.

Commission spécialisée « Environnement & Natura 2000 »

La commission s'est réunie début décembre au CNOSF sous la présidence de Nathalie REITZER, du circuit Paul Ricard.

Un point a été fait sur le premier état des lieux de nos circuits vis-à-vis de l'environnement et sur les actions engagées (communication, prévention, ...) auprès des membres comme la création d'un manuel de bonnes pratiques RSE (environnement, social, prévention, sociétal,...) qui sera intégré entièrement à la charte nationale des circuits de vitesse.

Les membres présents ont pu découvrir l'entreprise Apilab qui propose aux entreprises de surveiller leur environnement naturel par la biovigilance au travers de la surveillance des abeilles.

RETOUR SUR LE COLLOQUE « HOMOLOGATION –SECURITE –ASSURANCE » 23 Mars 2016 – Ministère des Sports

Ce colloque est organisé annuellement par le GN CACEIPA sur des sujets très sensibles pour nos membres. Nous tenons tout d'abord à remercier Madame Claudie SAGNAC, Adjointe au Directeur des Sports du Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'ensemble du Ministère des Sports pour leur accueil. Ce colloque a connu un très grand succès, avec plus de 50 participants, dont une vingtaine de circuits de vitesse représentés mais également des centres d'essais industriels, des circuits de motocross et kartings, sans oublier les représentants de la FFSA, de la FFM, de la CNECV, des ARS et du Ministère des Sports.



Le Président Jean-Pierre MOUGIN a rappelé en ouverture les chiffres-clés sur le poids économique des circuits français et précisé que le GN CACEIPA sera toujours aux côtés des circuits pour les aider à progresser en terme de sécurité et de tranquillité publique tout en mettant en avant l'activité économique générée par ces circuits.

Les objectifs de ce Colloque étaient nombreux :

- Répondre aux attentes des membres du GN CACEIPA sur ces sujets sensibles;
- Améliorer la compréhension réciproque entre les Pouvoirs Publics, les Fédérations délégataires et les gestionnaires ou propriétaires de circuits;
- Identifier les points durs qui méritent une action concertée de tous les acteurs concernés, en respectant les prérogatives de chacun, afin de permettre un développement maîtrisé des activités de sports mécaniques dans un cadre légal en termes d'environnement et de sécurité;

Les représentants de la FFSA et de la FFM ont rappelé l'ensemble des prérogatives des fédérations délégataires, l'importance des RTS, les processus d'homologation à respecter, les contraintes nouvelles en termes de tranquillité publique ainsi que les travaux en cours.

Monsieur Pascal DUNIKOWSKI – Chargé de mission 2 roues au sein de la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière du Ministère des Transports – a rappelé que les 2 roues motorisées payaient un lourd tribut à la société en termes d'accidents de la route et de morts et que les résultats 2015 ont malheureusement été encore très mauvais.

L'objectif du GN CACEIPA et de la DSCR est de faire la promotion de la Sécurité Routière sur l'ensemble de nos circuits, au travers de messages forts sur des panneaux de type 4x3 placés à l'entrée et à la sortie des circuits. Les coûts de communication seraient pris en charge par le Ministère dans le cadre d'une convention qui devrait être signée avec le GN CACEIPA à l'occasion du prochain BOL d'OR.

Lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration du GN CACEIPA, il a été décidé à l'unanimité de participer à l'opération proposée et de créer un partenariat fort avec la Sécurité Routière afin de véhiculer des messages positifs mais impactant, pour les populations qui se rendent sur nos circuits du type « La route n'est pas un circuit ».

Benoit PLASSAT, de la société Azimut Monitoring, qui accompagne et conseille aujourd'hui plus d'une quinzaine de circuits français, a précisé le cadre réglementaire des nuisances sonores ainsi que le contexte 2015. Il a insisté là aussi sur l'importance d'entretenir des échanges constructifs avec les riverains et les Pouvoirs Publics, en particulier les ARS (Agences Régionales de Santé).

Marc ESMENJAUD, ancien responsable d'ARS et aujourd'hui membre de la CNECV, s'est proposé d'animer un groupe de travail sur l'évaluation de l'incidence des émissions sonores provenant des activités des circuits sur l'environnement habité

Christian LEFEBVRE, expert en assurances et Alex BOISGROLIER, juriste de la FFM, ont présenté l'ensemble des problématiques des assurances, domaine très sensible en pleine et constante évolution, avec des conséquences potentiellement importantes pour tous les acteurs : fédérations, circuits, licenciés,...

Le Président, Monsieur Jean-Pierre MOUGIN a présenté en guise de conclusion les principaux thèmes de réflexion pour l'année 2016 :

- notion de public lors des différentes homologations
- plan d'action sur la tranquillité publique en collaboration avec Azimut Monitoring
- maîtrise des activités hors compétition sur nos circuits
- assurance sur circuit des véhicules de série

Zoom sur un circuit « Le Circuit de Pau-Arnos »

Au début des années 80, les collectivités locales du district de Lacq soucieuses de voir l'exploitation du gisement pétrolier arriver à son terme, étaient à la recherche de projets structurants et de forte notoriété.



Monsieur Bernard TEULE a réuni une vingtaine de personnalités de premier plan dans ce secteur d'activité : Jean Pierre BELTOISE, Henri LOUSTALAN Président de l'Automobile Club, André BOURDIEU maire d'Arnos, entreprises TP, concessionnaires... et aboutir à la réalisation de cet outil totalement privé, dédié aux sports mécaniques, au tourisme et aux activités industrielles dérivées. Niché dans un vallon, le circuit est implanté près de l'aéroport international Pau Pyrénées, non loin des carrefours et axes autoroutiers « Paris ? Espagne » et « Océan Atlantique ? Mer Méditerranée ». La piste de vitesse est appréciée pour sa grande technicité au niveau national et international, et fait le bonheur de milliers de pratiquants. En 2015 / 2016 la mise en service de nouveaux stands aux normes FIA, le resurfaçage de la piste multi activités homologable en karting, permettent de diversifier l'offre « sport loisirs ».



Longueur : 3 030 mètres, Largeur Piste : 10,5 mètres à 13 mètres
Nombre de tracés : 1 tracé principal de 3 030 mètres (5 tracés dérivés de 3.030 mètres à 600 mètres), Virages et dénivelé
Chronométrage : 1 boucle Alfano / 2 boucles départ + 2 partiels + entrée et sortie stands
Sécurité : 15 postes de commissaires, Homologations fédérales pour la compétition : FFSA Grade 3 - FFM (motocycles de vitesse, endurance et Side-cars).



Contact : Circuit de Pau-Arnos

Bernard TEULE

64370 ARNOS

Tel : 05 59 77 11 36

Site : www.circuit-pau-arnos.fr

Email: contact@circuit-pau-arnos.fr

L'école de pilotage GTRO est résidente du circuit de Pau Arnos depuis plus de 10 ans et propose des stages de pilotage en monoplace, Formule 3 et Legends Cars mais également, en exclusivité, en GT d'exception au volant des plus belles voitures du moment.



Sur la piste multi activités du circuit de Pau-Arnos, les équipes sont à l'écoute des besoins en organisant des stages de perfectionnement à la conduite et à la sécurité routière.

Ces formations, très orientées sur des ateliers de pratique, sont adaptées aux besoins et cahier des charges de chacun.

